

# Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

---

Date de publication : 2019-10-11

Titre abrégé : Nouvelle taxe sur les services numériques

Description : Cette proposition vise à implanter une nouvelle taxe de 3% sur les revenus des entreprises œuvrant dans certains secteurs numériques. Cette politique reproduira le projet de taxe sur les services numériques annoncé par le gouvernement du Royaume-Uni. Son implémentation est prévue pour l'année fiscale 2020-21.

La taxe ciblera strictement les services suivants : les médias sociaux, les moteurs de recherches et les marchés en ligne. Les revenus mondiaux de l'entreprise devront excéder 1000 M\$ et la taxe s'appliquera sur les revenus générés au Canada au-delà de 50 M\$.

La nouvelle taxe agira comme crédit d'impôt pour l'impôt sur les sociétés. Le mécanisme d'exemption des entreprises à faibles profits proposés par le gouvernement du Royaume-Uni ne sera pas appliqué.

Ligne(s) d'exploitation : Impôt sur les sociétés

Sources des données :	<u>Variable</u>	<u>Source</u>
	Revenus d'entreprises publiques par segment géographique	Capital IQ
	Déclaration de revenus T2	Statistique Canada
	PIB nominal	Base de données de la Banque mondiale
	Facteur d'ajustement pour la réponse comportementale	Office for Budget Responsibility – Economic and fiscal outlook – Octobre 2018

Estimation et méthode de projection : L'assiette fiscale a été construite à partir des données contenues dans les états financiers des compagnies publiques sujettes aux critères énoncés ci-dessus. Lorsque la ventilation des données ne précisait pas les revenus générés au Canada, une estimation fut réalisée à partir des segments régionaux disponibles et de la taille relative de l'économie canadienne dans ce segment. L'assiette fiscale fut ensuite projetée à partir du taux de croissance historique moyen observé dans les données des déclarations de revenus T2 des entreprises appartenant aux secteurs technologiques ciblés. L'assiette fiscale fut aussi ajustée pour prendre en compte les effets de la réponse comportementale fixés à 30%. Cette hypothèse s'appuie sur les travaux de

*l'Office for Budget Responsibility* au Royaume-Uni présentés dans leur énoncé économique et fiscal d'octobre 2018.

Le taux d'imposition par rapport aux revenus moyens des entreprises des secteurs technologiques ciblés fut calculé à partir des déclarations de revenus T2. La mesure proposée agit à titre de crédit d'impôt sur l'impôt des sociétés. Conséquemment, le taux de taxation effectif a été estimé en soustrayant au taux de taxation de 3% le ratio d'impôt sur le revenu des sociétés des secteurs technologiques ciblés. L'estimation des revenus a été estimée en multipliant le taux de taxation effectif résultant (2,1%) et l'assiette fiscale construite ci-dessus.

Évaluation de  
l'incertitude :

L'évaluation comporte un degré d'incertitude élevé. L'incertitude provient principalement de la difficulté d'estimer précisément l'assiette fiscale. De plus, la volatilité des données fait en sorte qu'il y a beaucoup d'incertitude sous-jacente à la projection de cette assiette fiscale. Ensuite, l'application du projet repose sur les revenus mondiaux des entreprises, information qui n'est pas collectée par Statistique Canada. On s'attend aussi à ce que les entreprises des secteurs ciblés adaptent leurs services et leurs prix en fonction de la nouvelle loi. Ces changements de comportements sont difficilement estimables et reposent sur une hypothèse forte ajoutant de l'incertitude à l'estimation.

## Coûts de la mesure proposée

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coût total	-	-410	-450	-500	-560	-610	-680	-750	-830	-920

### Notes :

Les déclarations, constatations, résultats, conclusions, points de vue et opinions contenus dans le présent document et exprimés dans cette analyse sont basés en partie sur des données obtenues sous licence de S&P Global Market Intelligence (tous droits réservés), et ne sont pas celles de S&P Global Market Intelligence ou d'un autre organisme de ses entités affiliées ou filiales.

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics. Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.